

**Avant de prendre connaissance de cette notice, veuillez répondre au questionnaire joint pour savoir si vous êtes soumis ou pas à demande d'autorisation d'exploiter.**

## **NOTICE D'INFORMATION POUR LE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**Articles L. 331-1 à L. 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime  
R331-1 à R. 331-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime**

*Cette notice présente les principaux points de la réglementation relative à la demande d'autorisation d'exploiter et les indications nécessaires au remplissage du formulaire de demande. Veuillez la lire avant de remplir le formulaire de demande (CF CERFA N°).*

Le contrôle des structures est une réglementation qui soumet, dans des cas prévus par la loi, les mises en valeur des terres agricoles à une formalité administrative de contrôle. Elle s'applique à l'exploitation, quels que soient sa forme juridique, son mode d'exploitation, et quel que soit le titre de jouissance en vertu duquel les terres seront exploitées.

### **CHAMP D'APPLICATION :**

**Selon l'article L331-2 I,** sont soumis à autorisation préalable d'exploiter une installation, un agrandissement d'exploitation, une réunion d'exploitations lorsque :

- La surface totale après reprise qu'il est envisagé de mettre en valeur excède **le seuil fixé** par le Schéma Directeur REGIONAL des Exploitations Agricoles (SDREA) ;
- **Quelle que soit la surface,**
  - l'opération a pour conséquence de supprimer une exploitation dont la superficie excède le seuil sus mentionné fixé par le SDREA ou de ramener la superficie d'une exploitation en deçà de ce seuil,
  - l'opération a pour conséquence de priver une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement, sauf s'il est reconstruit ou remplacé,
  - l'un des membres ayant qualité d'exploitant ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle fixées par voie réglementaire,
  - l'exploitation du demandeur ne comporte pas de membre ayant la qualité d'exploitant,
  - lorsque l'exploitant est un exploitant pluriactif, remplissant les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle, dont les revenus extra-agricoles excèdent 3120 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, à l'exception des exploitants engagés dans un dispositif d'installation progressive, au sens de l'article L 330-2 ;

*Pour l'appréciation de ce seuil de 3120 fois le SMIC, vous devez comparer votre revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant celle de la demande (=n - 1), déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles, avec le montant horaire du SMIC brut en vigueur le 31 décembre de la même année (n-1) multiplié par 3120. Votre situation pourra être vérifiée dans le cadre de contrôle sur place.*

- **Le cas échéant**, lorsque la distance par rapport au siège de l'exploitation du demandeur est supérieure à un maximum fixé par le SDREA ;
- **Le cas échéant**, lorsque la demande concerne une création ou une extension de capacité d'un atelier hors sol de production au-delà de seuils fixés par le SDREA.

**Vous pouvez contacter la DRAAF ou DDT(M) ou vous référer à leur site internet pour :**

- **connaître le seuil de SAU applicable dans votre région, selon le SDREA ,**
- **savoir si le SDREA de votre région prévoit un seuil de distance,**
- **connaître les seuils concernant les productions hors sol,**
- **disposer du modèle d'annexe 4 à renseigner.**

- **Selon l'article L331-2 II**, est soumise à **simple déclaration**

la mise en valeur d'un **bien de famille** reçu par donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3ème degré inclus lorsque le déclarant satisfait à 4 conditions :

- capacité ou expérience professionnelle,
- les biens sont libres de location,
- les biens sont détenus par un parent ou allié depuis 9 ans au moins,
- les biens sont destinés à l'installation d'un nouvel agriculteur ou à la consolidation de l'exploitation du déclarant, dès lors que la surface totale de celle-ci, après consolidation, n'excède pas le seuil de surface fixé par le SDREA).

Les parts d'une société constituée entre les membres d'une même famille sont assimilées aux biens qu'elles représentent.

- **Selon l'article L331-2 III**, sont soumises à autorisation préalable d'exploiter, en application du I, la mise en valeur de biens agricoles par le candidat auquel la SAFER entend les rétrocéder.

### **QUI DOIT DEPOSER LA DEMANDE ?**

- 1)** Si les terres vont être exploitées à titre individuel, c'est la personne qui envisage de reprendre les biens.
- 2)** Si les terres vont être exploitées par une personne morale, la demande sera présentée par la société.
- 3)** S'il s'agit d'une participation indirecte à une autre exploitation, la demande devra être faite, en nom propre, par la personne morale ou physique qui envisage d'exercer une activité agricole sur plusieurs exploitations (dans la mesure où l'opération rentre dans l'un des cas énumérés au -I- de l'article L331-2).

**CAS PARTICULIER : OPERATION REALISEE SUR DES BIENS ATTRIBUES PAR LA SAFER**

*S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), vous n'avez pas à remplir ce formulaire (cf articles L 331-2- III et R 331-13). Il vous appartient de déposer un dossier de candidature directement auprès de la SAFER. C'est la SAFER qui procédera au recensement de toutes les demandes reçues à la suite de son appel de candidature et soumettra les dossiers au Commissaire du Gouvernement conformément à la procédure prévue aux articles L. 331-2 III et R. 331-13 et suivants.*

## QUELLE EST L'AUTORITE COMPETENTE ?

Aux termes de l'article R.331-3, les demandes d'autorisation d'exploiter sont instruites par le **préfet** de la **région où se trouvent les biens, objet de la demande**, avec l'appui du préfet du département du siège de l'exploitation et le cas échéant, des préfets des autres départements sur le territoire desquels sont situés les biens concernés.

## OU ADRESSER SA DEMANDE ?

La DDT(M), où se trouve le fonds dont l'exploitation est envisagée, assure la réception des dossiers de demande d'autorisation. Dans le cas où les biens sont situés sur plusieurs départements, la demande est adressée à la DDT(M) du siège d'exploitation.

## PROCEDURE

- Rappel : le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est accompagné d'un questionnaire préalable permettant de vérifier si l'opération envisagée relève du champ d'application du contrôle des structures et d'une notice d'aide au remplissage.
- La demande est adressée à la DDT(M) par envoi recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé. Le récépissé de dépôt indique la date de réception de la demande.
- La DDT(M) délivre au demandeur un accusé de réception mentionnant toutes les informations utiles relatives à la gestion de son dossier :
  - date de réception de la demande et la date à laquelle, à défaut d'une décision expresse, celle-ci sera réputée acceptée,
  - la désignation de l'adresse postale et, le cas échéant, électronique, ainsi que le numéro de téléphone du service chargé du dossier.
- Le délai au terme duquel est susceptible d'intervenir une décision implicite d'acceptation court à **compter de la date de réception de la demande**. Si le service chargé de l'instruction informe l'auteur de la demande qu'il n'a pas fourni **l'ensemble des informations ou pièces exigées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur**, le délai ne court qu'à **compter de la réception de ces informations ou pièces**.
- Le délai d'instruction au-delà duquel une autorisation d'exploiter implicite est accordée est, de manière générale de **4 mois**. Ce délai peut être prolongé à **6 mois**. Dans ce cas, la décision de prolongation est prise par le **préfet de région** Elle doit être motivée et notifiée au demandeur avant l'expiration du délai de 4 mois par lettre recommandée avec AR (ou par voie télématique quand la procédure sera en place). Dans le cas d'absence du destinataire de la lettre, c'est la date de première présentation attestée par la Poste qui est prise en compte.
- Le préfet de région prend une décision d'autorisation ou de refus d'exploiter en fonction de seuils, de critères et de priorités fixés par le schéma directeur régional des structures agricoles, après avis, le cas échéant, de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

## aide au remplissage du formulaire et de ses annexes

### **Formulaire contrôle des structures**

p. 1/4 ENCADRÉ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : si vous avez déjà un numéro SIRET, indiquez-le. Si le demandeur ne dispose pas encore de numéro SIRET, par exemple pour les futurs installés, une copie d'une pièce d'identité sera fournie à l'appui de la demande.

p. 1/4 ENCADRÉ MEMBRE DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIETAIRE :

Si vous êtes exploitant individuel, remplissez la colonne correspondant à «membre 1».

**Rubrique «Enfant(s)»** : si plusieurs enfants d'un même exploitant ou associé ont le projet de devenir agriculteur, veuillez indiquer les renseignements relatifs à celui dont le projet est susceptible de se concrétiser le plus rapidement.

**Rubrique «situation professionnelle»** :

p. 2/4 Pour la capacité professionnelle, cochez oui si vous avez :

- soit l'un des diplômes admis pour l'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et dont la liste est fixée par arrêté ministériel du 29 octobre 2012. Veuillez vous renseigner auprès de la DDT(M).

- soit une expérience professionnelle de 5 ans acquise dans les 15 ans précédant la demande sur le tiers de la SAU moyenne régionale prise en référence pour la fixation du seuil de contrôle par le SDREA en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé exploitant, de salarié d'exploitation agricole ou de conjoint collaborateur.

p.2/4 Pour la situation professionnelle de l'exploitant individuel et/ou de chaque membre de la société : si la demande est portée par un exploitant individuel, les questions « êtes-vous gérant de la société qui dépose la demande » et « êtes-vous associé exploitant de la société qui dépose la demande » sont sans objet.

p.2/4 ENCADRE CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE

Remplissez les données en fonction des éléments dont vous disposez.

p.3/4 MOTIVATION DE LA DEMANDE : cet encadré vous est réservé pour exposer brièvement votre projet et l'intérêt qui s'attache pour vous à la reprise de ces terres (exemple : installation, désenclavement etc.)

p. 3/4 ENCADRÉ ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

si la demande est souscrite à votre nom par un mandataire, par exemple par voie informatique, il doit indiquer son nom, prénom et qualité et certifier avoir pouvoir ; si la demande est souscrite directement par vous, c'est votre nom et votre signature qui doivent apparaître dans cet encadré .

p. 4/4 ENCADRE LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Veuillez lire attentivement cette liste de pièces. En tout état de cause, de l'envoi du dossier complet découle le point de départ du délai de 4 ou 6 mois d'instruction de votre demande.

Le cas échéant, vous pouvez joindre des documents complémentaires que vous estimez utiles.

### **Annexe 1 : DESCRIPTION DES BIENS OBJET DE LA DEMANDE**

Si vous ajoutez des productions hors sol à votre exploitation, avant de remplir l'encart NATURE DES HORS SOLS, EFFECTIF RÉEL, reportez-vous à l'arrêté de préfet de région fixant le SDREA pour connaître les modes de comptabilisation retenus (mètres carrés, nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre d'animaux vendus par an, morts ou vifs...). La valeur retenue sera traduite en surface, par équivalence.

**Identification de l'exploitant antérieur** : indiquer les coordonnées de l'exploitant qui mettait ou met en valeur les biens objet de la demande.

## **Annexe 2 : DESCRIPTION DES SURFACES OBJET DE LA DEMANDE**

Veillez remplir autant de pages que nécessaire, compte tenu des superficies demandées.

## **Annexe 3 : DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION DÉTENUE PAR LE DEMANDEUR À TITRE INDIVIDUEL OU À LAQUELLE IL EST ASSOCIÉ (avant reprise)**

Un exemplaire de l'annexe 3 est à compléter pour décrire l'exploitation du demandeur avant reprise. Remplir autant d'annexes 3 qu'il y a de structures agricoles dans lesquelles le demandeur est exploitant ou gérant pour les décrire.

La rubrique «ELEVAGE HORS SOL» doit être remplie quelle que soit la raison pour laquelle vous êtes soumis à autorisation d'exploiter. Cette rubrique permet d'apprécier la viabilité du projet. Veillez remplir une colonne par nature de production animale existant sur votre exploitation ou société.

Avant de remplir l'encart NATURE DES HORS SOLS, EFFECTIF RÉEL, reportez-vous à l'arrêté de préfet de région fixant le SDREA pour connaître les modes de comptabilisation retenus (mètres carrés, nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre d'animaux vendus par an, morts ou vifs...). La valeur retenue sera traduite en surface, par équivalence.

## **Annexe 4 : CRITERES D'APPRECIATION FIXES DANS LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)**

Conformément à l'article L. 312-1 du code rural et de la pêche maritime, le SDREA fixe les critères d'appréciation qui serviront à l'instruction des demandes et à leur classement dans l'ordre des priorités. Les informations demandées dans ce cadre sont ainsi propres à chaque SDREA.

**L'annexe 4 sera renseignée par le demandeur à partir du modèle fourni par la DRAAF ou la DDT(M).**

## QUESTIONNAIRE

Utilisation du formulaire de demande d'autorisation préalable d'exploiter

### **UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER EST NECESSAIRE DANS LES CAS SUIVANTS :**

(articles L331-2 -I et III- du code rural et de la pêche maritime)

*Au préalable, renseignez-vous auprès de la DDT (M) ou de la DAAF sur le seuil de contrôle pour les installations, agrandissements, réunions d'exploitations dans la région.*

*Le seuil unique est exprimé en SAU régionale moyenne toutes productions confondues. Il sert également de seuil pour les cas de démantèlement ou de suppression d'exploitation.*

*Il vous sera également précisé s'il existe des coefficients d'équivalence par région naturelle ou production, et si d'autres seuils (de distance ou pour la création d'ateliers hors sol) sont susceptibles de s'appliquer dans votre cas, compte tenu de la localisation des biens et de la nature de l'opération.*

**Veillez répondre au questionnaire**

Régime des autorisations	OUI	NON
L'exploitation comporte-t-elle aucun membre ayant la qualité d'exploitant ?		
La capacité et l'expérience professionnelles agricoles vous font-elles défaut, (à vous ou à l'un des membres exploitants de la société si le demandeur est une personne morale) ?  CAPACITE : diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime  EXPERIENCE : 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint-collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale choisie par le SDREA		
Avez-vous une autre profession et vos revenus personnels extra-agricoles sont supérieurs à 3120 fois le SMIC ? Les revenus extra-agricoles sont constitués du revenu fiscal de référence du demandeur au titre de l'année précédant celle de la demande, déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles. Le montant horaire du SMIC est celui publié au Journal Officiel en vigueur au 31 décembre de cette même année		
Votre exploitation dépasse-t-elle après l'opération, en surface pondérée, le seuil de contrôle fixé par le SDREA ? Ne pas cocher si vous êtes dans le cas suivant (en italiques): <i>La constitution d'une société à partir de votre exploitation individuelle, sans autre modification, n'est pas soumise à contrôle si vous en devenez l'unique associé exploitant. Il en est de même pour la constitution d'une société réunissant les exploitations individuelles de 2 époux mariés ou pacsés, sans autre modification, s'ils en deviennent les uniques associés exploitants.</i>		

Régime des autorisations (suite)	OUI	NON
<p>Etes-vous déjà exploitant individuel ou associé dans une société et envisagez vous de participer à une autre exploitation agricole ?</p> <p>selon l'article R 331-1 du code rural et de la pêche maritime, « une personne associée d'une société à objet agricole est regardée comme mettant en valeur les unités de production de cette société si elle participe aux travaux de façon effective et permanente, selon les usages de la région et en fonction de l'importance de ces unités de production ».</p>		
<p>L'opération envisagée supprime-t-elle une exploitation d'une superficie supérieure au seuil de contrôle fixé par le SDREA ?</p>		
<p>L'opération envisagée ramène-t-elle la superficie d'une exploitation en dessous du seuil de contrôle fixé par le SDREA ?</p>		
<p>L'opération envisagée prive-t-elle une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement (sauf s'il est reconstruit ou remplacé) ?</p>		
<p>Si le SDREA le prévoit : Les terres demandées sont-elles situées à une distance, par rapport à votre siège d'exploitation, supérieure au seuil fixé ?</p>		
<p>Envisagez-vous de créer ou agrandir un atelier hors-sol au-delà du seuil de contrôle fixé par le SDREA pour ces productions ?</p>		

**Si vous avez répondu au moins une fois OUI, alors vous devez déposer une demande d'autorisation d'exploiter... à moins que vous ne releviez du régime déclaratif (voir page suivante).**

#### **OPERATION REALISEE DANS LE CADRE DE LA SAFER**

S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), bien que vous soyez soumis au contrôle des structures, vous n'avez pas à présenter de demande au préfet de Région (cf articles L 331-2- III et R 331-13 du code rural et de la pêche maritime).

La SAFER adressera au Commissaire du Gouvernement les éléments permettant d'apprécier votre situation, ainsi que celle des autres candidats, au regard du contrôle des structures.

<p align="center"><b>CAS PARTICULIER : Régime de la déclaration</b></p> <p align="center"><b>Déclaration d'exploiter un bien familial</b> (article L. 331-2, II du code rural et de la pêche maritime)</p>	<p align="center"><b>OUI</b></p>	<p align="center"><b>NON</b></p>
<p>Le bien que vous envisagez de mettre en valeur est-il <b>transmis</b> par donation ou location ou vente ou succession <b>d'un parent ou allié jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus</b> (lien de mariage exclu) ?</p>		
<p>Le bien que vous envisagez de mettre en valeur a-t-il été détenu par un parent ou allié jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré depuis 9 ans au moins ? par exemple 1) le parent l'a détenu 9 ans avant d'en faire donation au fils, 2) le père l'a détenu 6 ans puis, à son décès, la mère pendant une durée de 4 ans avant d'en faire bénéficier sa fille...</p>		
<p>Justifiez vous des conditions de capacité ou d'expérience professionnelles (énumérées au précédent tableau) ?</p>		
<p>Les biens sont-ils libres de location ?</p>		
<p>Les biens sont-ils destinés  à l'installation d'un nouvel agriculteur ou à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans la limite après reprise du seuil de surface fixé par le SDREA ?</p>		

**Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, alors vous pouvez déposer une simple déclaration (sur papier libre ou modèle à votre disposition sur le site internet de la DRAAF ou la DDT/DDTM/DAAF).**

**Si vous avez répondu NON au moins une fois, vous relevez du régime de l'autorisation d'exploiter.**



**MEMBRE(S) DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE (SUITE)**

	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4
Un enfant est-il déjà exploitant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Est-il aide familial sur l'exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Situation professionnelle de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)</b>				
Capacité professionnelle agricole	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En dehors de votre statut d'exploitant agricole avez-vous une activité rémunérée ? Si oui, laquelle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous gérant de la société qui dépose la demande ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous associé exploitant de la société qui dépose la demande ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous associé d'une ou plusieurs autres sociétés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous exploitant à titre individuel par ailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE**

Veillez préciser les circonstances de la présente demande en cochant l'une des cases suivantes :

- Il s'agit d'une demande spontanée.
- La demande fait suite à la publicité administrative relative au dossier n° \_\_\_\_\_, enregistré le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.
- Il s'agit d'une demande en concurrence avec le dossier déjà déposé :
  - par : \_\_\_\_\_
  - sur les surfaces libérées par : \_\_\_\_\_

**NATURE DE L'OPÉRATION ET IDENTIFICATION DES ANNEXES À COMPLÉTER ET JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE**

Veillez préciser la nature de l'opération, objet de la présente demande, en cochant la ou les cases correspondantes :

**Opération de type I : Installation**

- Installation à titre individuel ;       Première installation dans une société sans apport de surface;       Constitution d'une société

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2.

**Opération de type II : Agrandissement, réunion d'exploitations agricoles ou participation à une autre exploitation**

- Il s'agit d'un agrandissement de votre exploitation individuelle ou de votre société.
- Vous réunissez deux exploitations dans une nouvelle société.
- Vous voulez participer à une autre exploitation que celle que vous exploitez individuellement ou en société.
- Mise à disposition au bénéfice d'une société.

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2 et 3.

**Opération de type III : Création, reprise ou extension d'atelier hors-sol**

- Création d'un atelier hors-sol       Reprise d'un atelier hors-sol       Extension d'un atelier hors-sol

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1 et 3.

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

## MENTIONS LÉGALES

- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.
- Conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter de 4 mois, qui peut être prolongé jusqu'à 6 mois, ne court qu'à compter de la date de notification de la complétude du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

## ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_  
*(nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter le demandeur)*

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire, les annexes et pièces justificatives jointes .

Fait le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (s) :

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE**

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Le présent formulaire de demande d'autorisation d'exploiter et les annexes, dûment renseignés et signés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes pièces que vous jugeriez utiles à l'examen de votre dossier (exemple plan). Veuillez préciser lesquelles : _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la demande est faite pour une reprise concernant des biens n'appartenant pas au demandeur, joindre les justificatifs de la lettre/ des lettres de demande adressée(s) au(x) propriétaire(s) des terres (copie de(s) lettre(s) et accusé(s) de réception).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la demande concerne une société, joindre projet de statuts ou statut(s) si ces derniers ont été modifiés par rapport à un précédent envoi à l'administration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

DATE DE NOTIFICATION DE LA COMPLÉTUDE DU DOSSIER : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|





## ANNEXE 2 - DESCRIPTION DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE

### POUR LES OPÉRATIONS DE TYPE I OU II :

#### INSTALLATION OU AGRANDISSEMENT OU RÉUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION À UNE AUTRE EXPLOITATION

#### CARACTÉRISTIQUES DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE

Superficie	Nature des cultures	Référence cadastrale	Commune	Distance (km) si le SDREA le prévoit	
				siège	Parcelle + proche
_____ ha _____ a _____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
_____ ha _____ a _____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
_____ ha _____ a _____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
_____ ha _____ a _____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					
_____ ha _____ a _____ ca					
Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____					





## ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)

### OBLIGATOIRE POUR LA COMPLETUDU DU DOSSIER

Le SDREA Bourgogne est construit sur deux seuils distincts permettant d'identifier et de comparer le rang de priorité accordé à une demande d'autorisation d'exploiter, et d'apprécier la situation du candidat au regard d'éventuelles demandes d'autorisation concurrentes.

Ces seuils, exprimés en Surface Agricole Utile (SAU) pondérée par UTA (Unité de Travail Actif), sont :

- La Dimension Économique Viable (DEV) ;
- La Dimension Excessive (DE).

**Les exploitations agricoles situées au-delà de la dimension excessive ne sont pas prioritaires.**

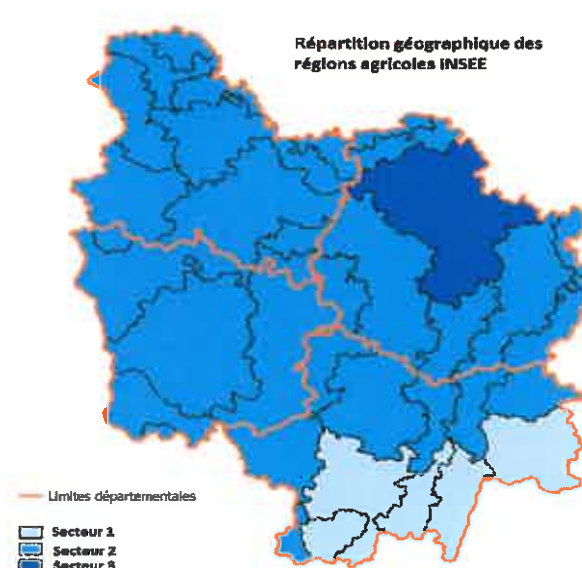
Afin de départager plusieurs candidats dans un même rang de priorité, il est tenu compte de :

- la nature de l'opération (ex : installation, agrandissement, compensation suite à éviction, etc.) ;
- de critères économiques, sociaux et environnementaux.

### **A partir de quels seuils de surface l'agrandissement ou le démantèlement de mon exploitation déclenche le contrôle des structures ?**

Ces seuils, pour la région Bourgogne, sont les suivants :

Seuil de déclenchement du contrôle des structures par Région agricole INSEE	SAUp
<b>SECTEUR 1</b> : Bresse Louhannaise, Brionnais Clunysois, Charolais, Mâconnais	61 ha
<b>SECTEUR 2</b> : Pays d'Othe, Côte viticole et arrière-côte de Bourgogne, Tonnerrois, la Plaine, Gâtinais Pauvre, Auxois, Champagne crayeuse, la Vallée, Morvan, Puisaye, Sologne bourbonnaise, Bresse chalonnaise, Val de Saône, Entre Loire et Allier, Basse Yonne, Bourgogne nivernaise, Plateaux de Bourgogne, Nivernais central, Vingeanne	96 ha
<b>SECTEUR 3</b> : Plateau Langrois Montagne	150 ha



## Comment déterminer le(s) niveau(x) de priorité de mon exploitation (individuelle ou sous forme sociétaire) au titre du SDREA Bourgogne ?

### Étape 1 : Je détermine le nombre d'UTA actifs sur mon exploitation avant reprise

Le tableau ci-dessous, inscrit au SDREA Bourgogne, comporte les coefficients applicables à chaque membre de votre exploitation.

Je remplis le tableau en lien avec la comptabilisation des UTA présent(s) sur mon exploitation :

Désignation	Coefficients applicables (A)	Nombre présent sur mon exploitation (B)	Nombre d'UTA présent (= A x B)
Chef d'exploitation ou associé exploitant à titre principal	1		
Chef d'exploitation ou associé exploitant à titre secondaire	0,5		
Conjoint collaborateur à titre principal	0,75		
Conjoint collaborateur à titre secondaire	0,5		
1 <sup>er</sup> salarié*	0,75		
Du 2 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup> salarié*	0,5		
A partir du 7 <sup>ème</sup> salarié*	0,25		
<b>TOTAL 1</b>			

\* *Salarié : Les salariés en contrat à durée déterminée, à temps partiel ou au sein de groupement d'employeur sont comptabilisés au prorata du temps de travail mentionné sur le contrat de travail en cours, ou à défaut, au prorata du temps de travail comptabilisé sur la précédente année civile, hors heures supplémentaires.*

*Exemple : Mon exploitation comprend 2 chefs d'exploitations à titre principal, un conjoint collaborateur à titre secondaire et deux salariés à temps plein.*

*2 Chefs d'exploitation à titre principal :  $1 \times 2 = 2$*

*1 conjoint collaborateur à titre secondaire :  $0,5 \times 1 = 0,5$*

*2 salariés à temps plein :  $(0,75 \times 1) + (0,5 \times 1) = 1,25$*

*TOTAL : 3,75*

### Étape 2 : Je détermine la Surfaces Agricole Utile (SAU) pondérée de mon exploitation avant reprise

Pour déterminer la Surface agricole Utile (SAU) pondérée de mon exploitation, je complète les annexes 4.1 et 4.2 et je renseigne le tableau suivant

Nature des surfaces	SAU pondérée (exprimée en ha)
SAU pondérée en lien avec mes cultures (hors viticulture) (Cf Annexe 4.1)	
SAU pondérée en lien avec mes ateliers hors-sol (Cf Annexe 4.1)	
SAU pondérée en lien avec mes parcelles viticoles (Cf Annexe 4.2)	
<b>TOTAL 2</b>	

### Étape 3 : J'indique ma situation avant reprise au regard des seuils prévus par la SDREA Bourgogne

Ces seuils, pour la région Bourgogne, sont les suivants :

Dimension Économique Viable (DEV) par Région agricole INSEE	SAUp/UTA
<b>SECTEUR 1</b> : Bresse Louhannaise, Brionnais Clunysois, Charolais, Mâconnais	79 ha
<b>SECTEUR 2</b> : Pays d'Othe, Côte viticole et arrière-côte de Bourgogne, Tonnerrois, la Plaine, Gâtinais Pauvre, Auxois, Champagne crayeuse, la Vallée, Morvan, Puisaye, Sologne bourbonnaise, Bresse chalonnaise, Val de Saône, Entre Loire et Allier, Basse Yonne, Bourgogne nivernaise, Plateaux de Bourgogne, Nivernais central, Vingeanne	110 ha
<b>SECTEUR 3</b> : Plateau Langrois Montagne	124 ha

Dimension Excessive (DE) par Région agricole INSEE	SAUp/UTA
<b>SECTEUR 1</b> : Bresse Louhannaise, Brionnais Clunysois, Charolais, Mâconnais	141 ha
<b>SECTEUR 2</b> : Pays d'Othe, Côte viticole et arrière-côte de Bourgogne, Tonnerrois, la Plaine, Gâtinais Pauvre, Auxois, Champagne crayeuse, la Vallée, Morvan, Puisaye, Sologne bourbonnaise, Bresse chalonnaise, Val de Saône, Entre Loire et Allier, Basse Yonne, Bourgogne nivernaise, Plateaux de Bourgogne, Nivernais central, Vingeanne	196 ha
<b>SECTEUR 3</b> : Plateau Langrois Montagne	224 ha

#### Calcul de la surface agricole utile pondérée par UTA : SAUp/UTA

$$\text{La SAUp/UTA} = \frac{\text{Total 2}}{\text{Total 1}}$$

Ma SAUp/UTA = Total 2 / Total 1 =  ha/UTA

Mon rang de priorité avant reprise est :

- PRIORITÉ 1  
 PRIORITÉ 2  
 HORS PRIORITÉ

**POUR MEMOIRE**  
 Si résultat < DEV → Priorité 1  
 Si résultat > DEV → Priorité 2  
 Si résultat > DE → Hors priorité

Étape 4 : Je précise la nature de l'opération en lien avec ma demande d'autorisation d'exploiter

**Répondre oui ou non à chacune des questions.**  
**En cas de réponse oui, des justificatifs doivent être joints**

NATURE DE L'OPÉRATION			PIECE(S) A FOURNIR POUR LA COMPLETEUDE	
Installation aidée (PPP validé ou agréé)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Date du PDE : Date d'agrément du PPP : Date validation du PPP :	
Installation progressive / Nouvel installé avec capacités agricoles	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Justificatif(s) DDT et MSA
Installation non aidée	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Justificatif(s) MSA
Expropriation ou éviction involontaire :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Date de l'expropriation ou de l'éviction et surfaces concernées :	Arrêté d'expropriation ou document d'éviction
Restructuration sanitaire :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Date :	Document(s) officiel(s)

NATURE DE L'OPÉRATION				PIECE(S) A FOURNIR POUR LA COMPLETEUDE	
Réinstallation volontaire (vu comme JA aidés < 5 ans) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Date 1ère installation :	Attestation sur l'honneur explicative	
Réinstallation volontaire (autres cas) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Date 1ère installation :	Attestation sur l'honneur explicative	
Existence d'un preneur en place	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Fiche désignation preneur en place signé OU AR	
Agrandissement avec installation aidée d'un nouvel associé exploitant :	Date du PDE : Date d'agrément du PPP : Date validation du PPP :				
1) Agrandissement ou réunion d'exploitations dans la limite de la dimension économique viable (DEV) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Relevé MSA ou copie descriptif PAC	
2) Agrandissement au-delà de la dimension économique viable (DEV) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Relevé MSA ou copie descriptif PAC	
Autre agrandissement dans la limite de la dimension économique viable (DEV) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Relevé MSA ou copie descriptif PAC	
Autre agrandissement au-delà de la dimension économique viable (DEV) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Relevé MSA ou copie descriptif PAC	

**Si les parcelles objet de la demande entraînent, après reprise, un dépassement de seuil (DEV ou DE), il vous est donné la possibilité d'adresser à l'autorité administrative votre souhait de classement des parcelles concernées**

**Pour vérifier si votre demande entraîne un dépassement de seuil, il convient de renouveler les étapes 2 et 3 en intégrant les surfaces objet de la demande.**

Ajustement de la demande en cas de dépassement de seuil		
Seuil concerné	Commune	Référence
En cas de demande excédant la Dimension Économique Viable ( <b>jusqu'à la DEV : priorité 1 du SDREA</b> ) références cadastrales et surfaces des parcelles souhaitées en priorité 1		Section, numéro et surface :
		Section, numéro et surface :
		Section, numéro et surface :
En cas de demande excédant la Dimension Excessive des Exploitations ( <b>entre la DEV et la DE : priorité 2 du SDREA</b> ) références cadastrales et surfaces des parcelles souhaitée en priorité 2		Section, numéro et surface :
		Section, numéro et surface :
		Section, numéro et surface :

**Étape 5 : Je précise les critères économiques, sociaux et environnementaux en lien avec ma demande d'autorisation d'exploiter**

**Répondre oui ou non à chacune des questions.  
En cas de réponse oui, des justificatifs doivent être joints**

### Critères économiques fixés dans le SDREA

Sommes des actifs (mentionner le TOTAL 1)				PIECE(S) A FOURNIR POUR LA COMPLETEUDE	
Vente en circuit de proximité et point de vente directe	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Descriptif : Type de productions :	Contrat ou tout justificatif permettant d'attester cette activité	
Diversification (productions majoritaires hors des 4 OTEX* principales Bourgogne)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Productions :	Copie descriptif PAC	
Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine ou SIQO (hors agriculture biologique)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Productions :	Certificat de l'organisme	

\* : OTEX Principales Bourgogne : a) Viticulture – b) Bovins viande – c) Céréales et Oléoprotéagineux – d) Polyculture, polyélevage

### Critères sociaux fixés dans le SDREA

Si chef d'exploitation à titre principal :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Nom, prénom :		
Si chef d'exploitation à titre secondaire :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Nom, prénom :	Avis imposition	
Si conjoint collaborateur à titre principal :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Nom, prénom :	Attestation MSA	
Si conjoint collaborateur à titre secondaire :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Nom, prénom :	Avis imposition Attestation MSA	
Si Salarié*, nom, prénom, date de naissance :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Nom(s), prénom(s) : Date de naissance :	Copie des contrats précisant le % de temps de travail	
Installation aidée hors cadre familial (HCF)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		Justificatif(s) DDT et MSA	
Appartenance à une cave coopérative viticole, :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Intitulé cave coopérative :	Bulletin adhésion ou attestation	

\* Salarié : Les salariés en contrat à durée déterminée, à temps partiel ou au sein de groupement d'employeur sont comptabilisés au prorata du temps de travail mentionné sur le contrat de travail en cours, ou à défaut, au prorata du temps de travail comptabilisé sur la précédente année civile, hors heures supplémentaires.

### Critères environnementaux fixés dans le SDREA

Exploitation reprise avec maintien en agriculture biologique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		- Attestation organisme certificateur - Engagement sur l'honneur	
Maintien de mesures de protection des captages, de la faune et de la flore	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>		- Arrêté DUP - captage - Engagement sur l'honneur	

*L'autorité administrative compétente se réserve le droit de réaliser les contrôles qu'elle estime nécessaires pour vérifier la réalité des éléments contenus dans le dossier et déclarés sur l'honneur par le candidat à la reprise de foncier.*

## ANNEXE 4.1 - ÉQUIVALENCES ET PONDÉRATIONS DES CULTURES ET ATELIERS HORS-SOL

En Bourgogne, la SAU moyenne des grandes et moyennes exploitations toutes OTEX confondues est de 114ha pour une Production Brute Standard (PBS) 2010 moyenne de 191 654.75€

A cet effet , 1 ha de SAU moyenne = 1 681 € de PBS

**Les équivalences ci-dessous sont arrondies à l'unité**

Culture	Coefficient de pondération	Surface(s) réelle(s)	Surface(s) équivalente(s)
Exemple : Verger	5	1,3ha	6,5ha (SAU réelle X Coef)
Prairie(s) et grande(s) culture(s)	1		
Vergers	5		
Pépinières	12		
Sapins de Noël	7		
Cultures légumières de plein champ	2		
Cultures maraîchères	16		
Cultures maraîchères sous serre	48		
Baies et fruits rouges	8		
Plantes aromatiques, médicinales et condimentaires	1		
Cultures florales de plein champ	71		
Cultures florales sous serre	110		
Tabac	5		
Houblon	3		
<b>SAU TOTAL (hors viticulture et atelier(s) hors sol)</b>			

### Équivalences pour les ateliers hors-sol

#### Volailles :

- 5000 places de poulets de chair = 28 ha de SAU moyenne
- 5000 places de poules pondeuses = 43 ha de SAU moyenne
- 5000 places de dindes = 25 ha de SAU moyenne
- 5000 places de canards (canard à rôti) = 24 ha de SAU moyenne
- 5000 places de canards (gavage) = 7 ha de SAU moyenne
- 5000 places d'oies = 24 ha de SAU moyenne

#### Porcins :

- 50 places pour truie = 13 ha de SAU moyenne
- 50 places pour porc = 7 ha de SAU moyenne
- 50 places pour porcelet de moins de 20kg = 14 ha de SAU moyenne

**Bovins :**

- Atelier engraissement : 50 places pour bovins = 17 ha de SAU moyenne

**Exemple :**

Je dispose d'un atelier d'engraissement bovin d'une capacité de 180 places

SAU équivalente =  $(180 \times 17) / 50 = 61,2$  Ha de SAU moyenne

Soit :  $(\text{Nb Places réelles} \times \text{Coefficient de pondération}) / (\text{Nb places de référence})$

Type(s) d'atelier hors sol	Nombre de places	Surface(s) équivalente(s)
<b>SAU équivalente totale</b>		



**suite de la lettre au propriétaire s'il y a plus de 8 parcelles**

	Référence cadastrale / parcelle	Surface	Commune	Lieu-dit (facultatif)	Distance / siège exploitation
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
Total surface de cette page			Plus de 37 parcelles Oui <input type="checkbox"/> (voir page suivante) Non <input type="checkbox"/>		

**Fait à :**

**Le (date) :**

**Signature du demandeur :**

*si Gaec : signatures de tous les associés*



**suite de la lettre à l'exploitant en place s'il y a plus de 8 parcelles**

	<b>Propriétaire(s)</b>	<b>Surface</b>	<b>Commune(s)</b>
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			

**Fait à :**

**Le (date) :**

**Signature du demandeur :**

*si Gaec : signatures de tous les associés*